

Mémoire

Soumis
à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles

Sur les impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et le plan de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie

Présenté par

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Le syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec
(SCFP 1500)

Le syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles
et de bureau d'Hydro-Québec (SCFP 2000)

Le syndicat des technologues d'Hydro-Québec (SCFP 957)

Le syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec (SCFP 4250)



Le 30 janvier 2013

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877 897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2013

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-89639-191-2

Introduction

La FTQ représente près de 700 travailleurs et travailleuses de Gentilly-2, des hommes et des femmes de différents types d'emploi, membres de quatre sections locales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Cependant, ce qui se passe à Gentilly-2 aura des répercussions sur nos 17 500 membres d'Hydro-Québec, lesquels sont répartis partout au Québec. À l'échelle de la FTQ, c'est environ 20 000 travailleurs et travailleuses de différents secteurs d'activité que représente le Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec, et, pour eux, le développement socioéconomique de leur milieu de vie est essentiel, particulièrement dans les villes et la périphérie de Bécancour et de Trois-Rivières.

La fermeture de Gentilly-2 a fait l'objet d'une décision politique apparemment fondée sur des analyses de rentabilité économique, en invoquant des surplus énergétiques et un coût plus élevé pour produire un kilowatt/heure. Ces justifications ne nous convainquent pas. D'autant plus que des décisions économiquement peu rentables se prennent encore : le contrat d'achat d'électricité d'Alcan durant un lock-out, les compensations versées à TransCanada Energy pour sa centrale thermique de Bécancour, l'achat d'électricité à un coût assez élevé durant 20 ans pour les entreprises éoliennes, etc.

La FTQ a déjà, à plusieurs reprises, signifié son désaccord avec la décision de fermeture de Gentilly-2. Nous réitérons cette opposition, mais nous prenons acte que les débats de la commission parlementaire portent sur les impacts de la fermeture ainsi que sur le plan de diversification économique promis.

Les différents impacts sociaux et économiques qui auront cours avec le déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 ont été exposés en 2004, dans un rapport préparé pour Hydro-Québec Production¹. On a identifié les effets d'une fermeture hypothétique de Gentilly-2 sur les travailleurs et les travailleuses – tant au plan psychologique et social que du travail – sur leurs conjoints, leurs enfants et leurs amis, ainsi que sur le tissu économique des régions de Bécancour et de Trois-Rivières, sur les services aux communautés (municipaux et scolaires par exemple), sur l'enseignement universitaire, etc.

¹ Ce rapport a été déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lors de l'évaluation du Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2. Source : ALLIANCE ENVIRONNEMENT, et autres. *Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly- 2*, octobre 2004, 239 p.

À cette époque, l'hypothèse était à l'effet que les travailleurs et les travailleuses ainsi que le milieu socioéconomique bénéficieraient d'une période de quatre années de préparation, suite à l'annonce de la décision. On supposait alors que cette décision serait prise en 2006 en vue d'une fermeture en 2010.

« Mentionnons que l'impact psychologique sur les travailleurs sera atténué par le préavis de fermeture de quatre années. Ce délai permettra aux employés de préparer leur transition d'emploi. [...] Après l'annonce de la fermeture, l'entreprise mettra en œuvre des programmes de soutien à ses employés de la centrale de Gentilly-2 ainsi qu'à leur famille. »²

Or, cela n'a pas été le cas. La décision a tardé jusqu'en 2008 et on a alors annoncé la réfection de la centrale. À partir de 2011, la direction d'Hydro-Québec et le gouvernement ont cependant envisagé la possibilité de revoir la décision. On peut dire que l'incertitude a été grande pendant plusieurs années et que le couperet est tombé très rapidement, aux lendemains des élections, en septembre dernier³.

C'est donc un préavis de trois mois que les travailleurs et les travailleuses de Gentilly-2 ont reçu au lieu des quatre années qui étaient prévues. Cela n'a sûrement pas atténué les effets négatifs de cette fermeture, bien au contraire. La réalité a rattrapé tout le monde très rapidement, et l'incertitude est grande. Y aura-t-il un emploi pour moi en janvier? Vais-je être obligé de déménager? Est-ce que cela vaut la peine de déménager s'il reste peu de temps avant ma retraite? Comment mon conjoint ou ma conjointe va-t-il ou va-t-elle pouvoir trouver un emploi ailleurs? Alors qu'on perd tous les deux notre travail à Gentilly-2, Hydro-Québec va-t-il pouvoir offrir un emploi à chacun de nous, dans la même ville? Comment les enfants vont-ils s'adapter à la perte de leurs amis, au changement d'école? Comment vais-je pouvoir maintenir la garde partagée des enfants?⁴ Avec le taux de chômage dans la région, est-ce que je vais pouvoir me retrouver un emploi de même qualité, voire un emploi tout court? La période des Fêtes, qui devrait être l'occasion de réjouissances, a été, pour de nombreux employés de Gentilly-2, l'heure d'inquiétudes, de réflexions et de discussions douloureuses : les choix à faire sont et seront difficiles.

Après avoir décidé de fermer Gentilly-2, le gouvernement ne peut se laver les mains et doit continuer à prendre des décisions en deux domaines :

- S'assurer que la gestion de la fermeture est exemplaire quant aux droits et besoins des travailleurs et des travailleuses, en ce qui concerne les décisions

² *Ibid.*, p. 10-2.

³ Pour un historique plus détaillé de la période 2008 – 2012, voir l'annexe 1.

⁴ Actuellement, c'est presque la moitié des couples divorcés qui ont recours à la garde partagée, soit 44 %. Source : *Ibid.*, p. 17.

d'Hydro-Québec, mais aussi l'accessibilité aux services de différents ministères et agences gouvernementales, notamment ceux d'Emploi-Québec;

- S'assurer que le plan de diversification économique répond aux besoins des territoires de Bécancour et de Trois-Rivières.

La gestion de la fermeture pour les travailleurs et travailleuses de Gentilly-2

Les discours publics se veulent rassurants quant à l'avenir des travailleurs et des travailleuses de Gentilly-2. On nous informe que la fermeture sera graduelle et que ce n'est pas l'ensemble du personnel qui perd son emploi immédiatement, qu'un certain nombre a déjà ou aura très prochainement accès à la retraite⁵, que la grande majorité a la sécurité d'emploi, a accès à de la formation et a des droits concernant le maintien du salaire et l'intégration dans d'autres emplois chez Hydro-Québec, dans la région ou ailleurs au Québec⁶.

Ce n'est cependant pas le cas pour près de 80 travailleurs et travailleuses qui ont un statut temporaire, même si, de fait, la majorité d'entre eux sont des faux temporaires, n'ayant pas connu de mises à pied depuis très longtemps ou travaillant régulièrement près de dix mois par année. Les personnes qui choisiraient de quitter Hydro-Québec pour demeurer dans la région ou qui seront mises à pied suite à un processus de déplacement auront aussi besoin de soutien.

Nous croyons que l'objectif principal d'Hydro-Québec doit être la relocalisation du plus grand nombre de personnes au sein même de la société d'État, le plus possible à une distance qui leur éviterait de déménager. Hydro-Québec a jusqu'ici négocié de bonne foi avec ses syndicats afin d'assurer les transitions les plus adéquates possible. Le présent mémoire n'entend pas s'immiscer dans ces négociations.

Cependant, nous tenons à soulever certaines pratiques gestionnaires qui, menées à grande échelle, ont des effets dévastateurs sur le niveau d'emploi global et régional. Hydro-Québec a déjà poursuivi des objectifs de coupures de poste qui ont induit un recours démesuré à la sous-traitance et à l'optimisation présumée des activités. Ce n'est pas la première fois que nos syndicats dénoncent les pratiques d'Hydro-Québec à cet égard. Les nombreuses conséquences sont cependant exacerbées dans le contexte actuel.

⁵ En décembre 2012, moins d'une cinquantaine de personnes est dans cette situation.

⁶ En décembre 2012, le portrait est *grosso modo* le suivant : environ 700 travailleurs et travailleuses syndiqués, dont près de 80 sont des temporaires. Dans la planification des ressources pour l'année 2013, environ 420 personnes sont requises pour le premier semestre, puis 350 personnes pour le deuxième semestre. Il y a donc un surplus de main-d'œuvre d'environ 280 personnes au début 2013, auquel s'ajoutent 70 personnes supplémentaires à la mi-année. Et d'autres encore dans les années suivantes, puisque le personnel nécessaire durant les décennies de dormance sera très réduit.

Surseoir aux 2 000 coupures de poste annoncées

En effet, la situation est actuellement loin d'être idéale pour le remplacement du personnel visé par la fermeture de Gentilly-2. La FTQ a déjà dénoncé les 2 000 coupures de poste demandées par le gouvernement lors du dépôt du dernier budget. Nous croyons qu'il s'agit d'un objectif irréaliste et même indécent dans le contexte actuel. Même si ces coupures doivent se faire par attrition, c'est autant de postes qui ne seront pas disponibles pour remplacer les travailleurs et les travailleuses en disponibilité, dont ceux et celles de Gentilly-2.

De plus, le travail devant tout de même être réalisé, il faut bien reconnaître qu'il y aura surtout un déplacement des emplois vers la sous-traitance, pour des emplois de moindre qualité. Ces coupures feront bien paraître Hydro-Québec et le gouvernement dans les bilans financiers, mais pas aux yeux des travailleurs et des travailleuses ni des populations pour qui le développement socioéconomique local ou régional sera mis en danger.

La FTQ demande donc au gouvernement de surseoir à la demande d'une coupure de 2 000 postes, permettant ainsi le maintien d'emplois de qualité et une plus grande facilité de remplacement chez Hydro-Québec.

Éviter la sous-traitance et la centralisation des activités

La FTQ et ses syndicats se sont régulièrement insurgés contre différentes pratiques de gestion des entreprises publiques et privées, notamment le recours de plus en plus important à la sous-traitance. S'ajoute à cela l'objectif d'optimisation d'Hydro-Québec, qui met de l'avant une plus grande centralisation de diverses opérations, généralement dans les grandes régions métropolitaines de Montréal et de Québec. L'effet est direct : on vide les régions de bons emplois!

Éviter la centralisation devrait permettre à Hydro-Québec d'assurer son mandat implicite de développement de toutes les régions du Québec. Il est donc nécessaire de suspendre les projets visant à affaiblir les régions au profit des grands centres. D'autant plus que tout nouveau projet en ce sens ne fera qu'augmenter le nombre de personnes mises en disponibilité, tout en coupant des postes qui pourraient permettre le reclassement de certaines d'entre elles.

La FTQ estime qu'il pourrait être intéressant de décentraliser certaines activités. Il faut d'ailleurs saluer la récente décision d'Hydro-Québec d'ajouter un lieu de formation pour le programme du nouvel exploitant (PNE), une formation donnée par les pairs,

actuellement offerte seulement à Québec et Montréal. Les travaux pour préparer le nouveau lieu de formation sont commencés dans la région. Nous espérons que d'autres propositions de ce genre seront prises en considération. Par exemple :

- Le laboratoire de chimie qui était rattaché au Centre d'entretien électrique (CEE), installé à Trois-Rivières, a été transféré en 2008 au laboratoire Jeanne D'Arc à Montréal qui éprouve actuellement des difficultés à répondre à la demande. Ne pourrait-on pas penser à rapatrier une partie du travail à Trois-Rivières?
- Il y a un projet de créer des regroupements (*pools*) de commis. Si cela se réalise, des emplois disparaîtront et d'autres personnes devront probablement quitter la région. Si on sursoyait à la décision de centralisation, on n'aggraverait pas la situation. Mais si on maintient cette décision, ne pourrait-on pas penser à implanter un des regroupements de commis dans une municipalité récemment malmenée par Hydro-Québec, à Bécancour ou à Trois-Rivières?

La FTQ demande donc au gouvernement d'inciter Hydro-Québec à proposer des mesures concrètes pour le maintien et la création d'emplois hydro-québécois dans les municipalités touchées, notamment en évitant la sous-traitance ou la centralisation des activités.

Le soutien au reclassement des travailleurs et des travailleuses

Dès 2004, de nombreuses mesures avaient été proposées pour aider les travailleurs et les travailleuses, dans l'éventualité d'une fermeture de Gentilly-2, dont certaines en soutien à l'employabilité et à la recherche d'emploi⁷. Pour ce faire, la création d'un comité d'aide au reclassement des travailleurs et des travailleuses est essentielle pour ceux et celles qui perdront définitivement leur emploi au sein d'Hydro-Québec, qu'ils soient temporaires ou non. Ces personnes auront besoin des services d'autres ministères et agences gouvernementales, notamment ceux d'Emploi-Québec. En effet, elles auront besoin de services d'accompagnement, de référence, voire de reconnaissance des acquis et des compétences ou même de formation.

La FTQ demande donc au gouvernement d'inciter Hydro-Québec à créer et à financer un comité d'aide au reclassement et de s'assurer que les différents services sont disponibles dans les ministères et les agences gouvernementales concernés. Les syndicats devraient pouvoir participer au comité d'aide au reclassement.

⁷ Les différentes mesures sont : diffusion adéquate de l'information auprès du personnel; formation des gestionnaires aux bonnes pratiques de gestion dans le contexte de changements organisationnels majeurs; soutien psychologique; des mesures facilitant la mobilité interne; le support à l'employabilité pour certains employés permanents en raison de leur surspécialisation ou d'un manque de formation; le support à la recherche d'emploi pour le personnel temporaire; des services de réaffectation et de support à la recherche d'emploi pour les conjoints et conjointes du personnel relocalisé dans d'autres régions. Source : Note 1, pp. 6-9 à 6-12.

Le développement socioéconomique local de Bécancour – Trois-Rivières

Nous sommes très déçus de constater que les milieux syndicaux, sociaux et communautaires n'ont pas été sollicités pour la réflexion sur la diversification de l'économie locale de Bécancour – Trois-Rivières. En effet, nous aurions espéré que le nouveau gouvernement, qui a tant décrié l'exclusion des groupes de la société civile sous le régime libéral de la dernière décennie, saisisse une occasion telle que la création de la Table de diversification économique pour mettre fin à cette pratique.

Qui plus est, nous sommes inquiets du peu de crédit que nous accorde le ministre responsable des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Yves-François Blanchet, pour qui notre seul intérêt semble se limiter au nombre de cotisants :

« Je comprends que pour la FTQ, il y ait un enjeu. Il n'y a rien qui dit que les travailleurs qui vont profiter de la création d'emplois qui viennent avec le fonds vont être syndiqués avec la FTQ. Il y a un intérêt purement associatif dans leurs commentaires. Une organisation syndicale souhaite avoir des entreprises dont les travailleurs sont membres de cette organisation syndicale. »⁸

Certes, l'un de nos rôles consiste à défendre les membres que nous représentons, le maintien de leur emploi et des conditions de travail s'y rattachant étant à la base même de notre existence. Mais nous avons aussi développé des moyens novateurs visant la défense de ces emplois, ne serait-ce que par la création du Fonds de solidarité de la FTQ en 1983, qui investit dans bon nombre d'entreprises où les employés ne sont pas syndiqués ou le sont avec des syndicats non affiliés à la FTQ. Nous avons également participé activement au développement local et régional en formant des dizaines de représentants et représentantes qui ont siégé dans les conseils régionaux de développement (CRD), dans les sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et dans les fonds régionaux de solidarité FTQ⁹.

La création des SOLIDE et des fonds régionaux s'inscrivaient dans le droit fil de l'implication de la FTQ qui, depuis des décennies, a été impliquée dans le développement socioéconomique local et régional, avant même que les gouvernements institutionnalisent des organismes *a priori* issus des communautés, du milieu syndical, de celui des affaires et des groupes sociaux ou communautaires auxquels se joignaient quelques élus¹⁰. Nos conseils régionaux¹¹, qui regroupent les différents syndicats affiliés

⁸ LAFRENIÈRE, Martin. « On est capable de faire mieux que Gentilly-2 », *La Presse*, 28 décembre 2012.

⁹ C'est en 1991 que le réseau des SOLIDE a été imaginé et créé par le Fonds régional de solidarité et par la Fédération québécoise des municipalités, alors appelée l'Union des municipalités régionales de comté du Québec. Depuis, on a transformé les SOLIDE en fonds locaux de solidarité et ce sont les centres locaux de développement (CLD) qui les gèrent. C'est en 1996 que le ministre des Finances du Québec a annoncé, lors du discours du budget 1995-1996, que le gouvernement s'associait avec le Fonds de solidarité FTQ pour mettre sur pied un fonds de capital de risque dans chacune des régions administratives du Québec. Il existe aujourd'hui 17 fonds régionaux et 85 fonds locaux de solidarité.

¹⁰ Pour plus d'informations sur l'histoire de l'implication des syndicats FTQ dans le développement socioéconomique local et régional, consulter les documents suivants : FTQ. *Développer ensemble tous les coins du pays*, [Document

à la FTQ dans les régions, ont donc été des acteurs importants au sein des CRD, et de leurs ancêtres, ainsi que dans les centres locaux de développement (CLD). Cependant, en 2003, le gouvernement libéral a transformé en profondeur ces organismes, privilégiant le monde municipal dans les conférences régionales des élus (CRÉ) et le milieu des affaires dans les CLD. Nous avons alors dénoncé, avec plusieurs autres groupes, ce rejet des milieux syndicaux, sociaux et communautaires des instances de développement local, tout en continuant à investir temps et énergie dans le développement socioéconomique local et régional.

Pour ce qui concerne les secteurs visés par la fermeture de Gentilly-2, c'est au Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec que ce travail s'est poursuivi avec l'implication de militants et de militantes de différents syndicats. À peine quelques mois auparavant, ces mêmes personnes se sont réunies pour discuter d'un plan de développement et ont même identifié des projets porteurs pour le développement social, économique et écologique de la région de Bécancour – Trois-Rivières, le secteur le plus directement touché par la fermeture de la centrale nucléaire. Nous croyons détenir les compétences pour contribuer de manière constructive à la diversification économique de ce territoire.

La FTQ demande donc au gouvernement de donner une place au Conseil régional FTQ à la Table de diversification économique où nous pourrions faire valoir nos objectifs et nos critères de financement, et ce, le plus rapidement possible. Une représentation des autres groupes sociaux et communautaires devrait aussi être assurée.

La FTQ demande que le rapport que la Table de diversification économique entend déposer en fin janvier soit soumis à une consultation élargie permettant ainsi aux milieux syndicaux, sociaux et communautaires locaux d'en influencer le contenu final¹².

d'appui], Colloque sur le développement socio-économique régional, Jonquière, 1994, 95 p.; FTQ. *Le développement local et régional : historique et temps présent*, Montréal, 2004, 15 p.

¹¹ Structures régionales de la FTQ dans les diverses régions du Québec.

¹² Le rapport final devrait être déposé à la fin du mois de mars. Source : LEBLANC, Audrey. « Table de diversification économique : un premier rapport en janvier », *Courrier Sud*, vol. 49, n° 3, 19 décembre 2012, p. 5.

Le plan de diversification économique

Ce sont les médias, surtout régionaux, qui ont fait état des demandes de différents groupes et c'est notamment le ministre responsable des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, Yves-François Blanchet, qui a rendu publiques des informations concernant divers critères de l'éventuel plan de diversification. Dans la suite du mémoire, nous commenterons brièvement certaines de ces annonces.

Pour la FTQ, le plan de diversification économique doit respecter les besoins des secteurs de Bécancour et de Trois-Rivières, surtout en matière de création d'emplois durables et de qualité, et être élaboré de manière la plus transparente possible. En effet, pour nous, le développement local et régional est un processus par lequel un milieu se prend en charge, se mobilise et améliore sa qualité de vie. On doit l'envisager dans une perspective globale, qui intègre les dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale. La croissance économique, bien sûr, mais une croissance qui tend vers une amélioration durable des niveaux de revenus, de qualité de vie et de protection sociale. Le développement local et régional doit se faire dans une perspective de préoccupation à long terme, pour la préservation et le développement de l'emploi durable et de qualité.

La FTQ demande que le principal critère dans le choix des projets soit la capacité de développer des emplois durables et de qualité.

Un critère territorial trop étendu

Pour la FTQ, ce n'est pas la totalité des deux régions qui devrait être couverte par le plan de diversification économique. Les sommes consenties à la réalisation de ce plan doivent viser les secteurs les plus directement touchés¹³ par la fermeture de Gentilly-2, soit les secteurs de Bécancour et de Trois-Rivières. Effectivement, trois raisons motivent ce choix :

- Au moins trois-quarts des travailleurs et travailleuses de Gentilly-2 habitent sur ce territoire;
- Le maintien des emplois dans ce secteur est essentiel pour ne pas voir se détériorer davantage le tissu économique du territoire;

¹³ Même si le titre du plan de diversification semble englober les deux régions (Mauricie et Centre-du-Québec), on y parle cependant de secteurs, ce qui constitue un territoire plus restreint au sein des régions. De plus, l'étude de 2004 a identifié qu'à l'intérieur des deux régions, « les villes de Trois-Rivières et de Bécancour de même que la municipalité de Champlain s'avèrent les plus influencées par la présence de la centrale, notamment en ce qui a trait aux retombées économiques... ». Source : Note 1, p. 1-3.

- Le taux de chômage et de pauvreté y est déjà assez élevé¹⁴.

Il nous semble raisonnable que le plan de diversification économique s'applique sur un territoire un peu plus large autour de Trois-Rivières, qui s'étendrait, par exemple, jusqu'à Shawinigan. Cette dernière ville abrite d'ailleurs certains travailleurs et travailleuses d'Hydro-Québec. Pour eux, Trois-Rivières se situe à 25 minutes de voyage, une distance assez réduite pour leur éviter un déménagement. Ainsi, en plus de couvrir un secteur qui a été lésé au niveau de l'emploi, un tel plan permettrait aux travailleurs et travailleuses de demeurer dans la localité de leur choix.

Cependant, nous doutons de la pertinence des projets visant des territoires plus éloignés, couvrant par exemple les villes de Drummondville et de Victoriaville¹⁵. En effet, ces dernières, ainsi que l'ensemble de la région du Centre-du-Québec (à l'exception de la périphérie de Bécancour), connaissent une situation économique prospère : un développement dynamique et un bas taux de chômage. Ces villes n'ont donc pas besoin d'un soutien supplémentaire à la diversification. De plus, elles se situent à une distance assez éloignée des localités les plus touchées d'où proviennent les travailleurs et les travailleuses (respectivement 50 à 55 minutes et 45 minutes de voyage à partir de Trois-Rivières). Précisons que cela ne démontre nullement l'intention de freiner leur développement et que toutes les autres sources de financement existantes continuent d'être accessibles pour contribuer à cet essor, y compris les fonds locaux de solidarité ou les fonds régionaux de la FTQ sur leur territoire.

La FTQ demande que le critère territorial soit restreint aux alentours des localités de Bécancour et de Trois-Rivières.

¹⁴ En décembre 2012, la Mauricie est la deuxième région au taux de chômage élevé (10,5 %), alors que le Centre-du-Québec (7,1 %) se situe sous la moyenne québécoise (7,5 %). En 2009, la Mauricie est la troisième région comptant une proportion élevée de familles (16,5 %) sous le seuil de faible revenu, alors que le Centre-du-Québec (14,8 %) se situe sous la moyenne québécoise (15,8 %). Source : Institut de la statistique du Québec.

¹⁵ Propos tenus par le ministre responsable des deux régions, lui-même originaire de Drummondville. Source : POISSON, Yanick. « Drummondville et Victoriaville auront leur part, assure Blanchet », *La Tribune*, 23 octobre 2012.

Le financement du plan de diversification

Nous commenterons brièvement le type de financement qui a fait l'objet de débats intenses dans la région. La FTQ est en accord avec le fait que les sommes promises soient gérées à Investissement Québec. Il est certain qu'un contrôle local aurait pu être intéressant. Mais soyons clair, la FTQ n'a jamais souhaité revivre l'expérience du Fonds LaPrade¹⁶ qui s'est avéré un saupoudrage que nous avons jugé peu efficace en termes de création d'entreprises et d'emplois. Le danger d'un tel fonds, réclamé par des intervenants politiques de la région, est justement qu'il devienne par trop politique et qu'il réanime la tentation du saupoudrage : les ressources se répartiraient partout sur un territoire pour satisfaire tous les secteurs des deux régions, même les plus éloignés de l'épicentre, que sont Bécancour et Trois-Rivières.

Aussi, nous estimons que les formules les plus efficaces sont les prêts, les garanties de prêts, les prises de participation et non pas les seules subventions. Il y a plus de chances, dans un tel contexte, d'assurer le démarrage de projets porteurs pour l'avenir plutôt que de projets qui ne dureront peut-être que le temps des subventions.

Il est assez difficile de fixer un montant précis susceptible de permettre la diversification locale. La somme de 200 millions de dollars semble à première vue adéquate, sous réserve qu'il s'agisse véritablement de sommes supplémentaires. Ainsi, les projets déjà en cours de financement ou ceux qui devraient bénéficier d'autres enveloppes ne devraient pas être considérés.

Par exemple, certains ont parlé du projet de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets dans Bécancour – Nicolet – Yamaska dont l'objectif est de construire une usine de gazéification des matières résiduelles¹⁷ qui serait capable de produire de l'électricité ou de l'éthanol à partir de déchets, en réduisant à zéro le volume d'ordures enfouies dans le sol. En décembre 2012, une étude gouvernementale, qui vise à évaluer si le bilan énergétique de la transformation des déchets est positif ou négatif, est attendue. Si le résultat est positif, il s'agirait d'un projet respectueux de l'environnement et créateur d'emplois dans le territoire visé. Faut-il cependant qu'un projet municipal soit financé par le fonds de diversification plutôt que, par exemple, par un financement d'infrastructures ? Nous ne le croyons pas.

D'autres ont souhaité « que certains outils des CLD [soient] bonifiés grâce au Fonds de diversification au bénéfice des entrepreneurs du territoire »¹⁸. L'utilisation d'une partie des sommes pour soutenir le travail d'organismes de financement déjà existants ne

¹⁶ Pour lire l'histoire de l'usine inachevée d'eau lourde de LaPrade :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucl%C3%A9aire_de_Gentilly#Usine_d.27eau_lourde_de_La_Prade

¹⁷ LEBLANC, Audrey. « Gazéification des matières résiduelles : les dés sont jetés », *Courrier Sud (Nicolet)*, vol. 49, n° 1, 5 décembre 2012, p. 9.

¹⁸ VEILLETTE, Marie-Ève. « Gentilly-2 : la MRC de Nicolet-Yamaska prend position », *Courrier Sud (Nicolet)*, vol. 49, n° 1, 5 décembre 2012, p. 5.

semble pas la meilleure manière de faire émerger des projets supplémentaires. Il existe un net danger que ces sommes remplacent des sommes qui auraient de toute manière été investies. Si une telle idée devait être retenue, il faudrait pouvoir démontrer en quoi elle permet de véritablement contribuer à la création d'emplois additionnels dans les secteurs concernés.

Il est donc très important que la Table de diversification économique s'assure que le démarchage de bons projets ne se fasse pas au détriment des autres fonds qui existent déjà dans les localités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les régions.

La FTQ souhaite que les projets déjà en cours ou bénéficiant d'autres sources de financement ne soient pas financés par l'enveloppe du plan de diversification, sauf éventuellement de manière complémentaire.

Des projets porteurs d'avenir ou le développement de l'entrepreneuriat local ?

Plusieurs intervenants régionaux se sont exprimés pour souligner l'intérêt de soutenir le démarrage ou l'expansion d'entreprises dans le secteur de l'aéronautique et dans celui des technologies vertes, y compris de l'électrification du transport.

« [U]n des créneaux qu'on n'a pas suffisamment nommés dans le remplacement de Gentilly-2, c'est toute la biomasse mauricienne qui pourrait être transformée dans le parc industriel. Ça pourrait être une avenue très créatrice d'emplois et de remplacement de l'énergie que Gentilly-2 ne fournira plus. »¹⁹

« Selon [M. Blanchet], la diversification peut très bien se concrétiser par l'arrivée d'entreprises vertes. [...] attirer davantage d'entreprises vertes, voir si on est capable d'attirer des entreprises reliées à l'électrification des transports. [...] en une économie moderne et ouverte sur le monde qui regarde les marchés émergents que sont la Chine et l'Inde en particulier. Ce sont deux pays dont les besoins en matière de technologie verte seront extraordinaires.»²⁰

Récemment, l'accent semble avoir été mis sur le développement de l'entrepreneuriat, de petites et moyennes entreprises (PME) en opposition à de plus grands projets.

¹⁹ Commentaire de Jean-Martin Aussant, ex-député péquiste de Nicolet – Yamaska. Source : PLANTE, Louise. « Jean-Martin Aussant d'accord avec l'interprétation péquiste », *Le Nouvelliste (Trois-Rivières)*, 28 novembre 2012, p. 3.

²⁰ Note 8.

« J'aime beaucoup mieux donner de l'encouragement à des projets d'entrepreneuriat plus petits, mais plus porteurs. Originaire de Drummondville, M. Blanchet rappelle les succès d'entreprises de ce secteur du Centre-du-Québec. Il estime que la Mauricie a tout ce qu'il faut pour dynamiser encore davantage son tissu économique par le développement de PME. »²¹

La FTQ n'est pas en désaccord avec une telle approche, mais il faut reconnaître qu'il s'agit du même terrain que ceux de divers fonds déjà actifs dans la région et au Québec. De plus, l'objectif n'est pas de se « voler » des projets mais bien de susciter l'émergence de nouveaux projets.

Par ailleurs, certains projets plus importants pourraient assurer un développement à long terme. Le développement d'un monorail électrique pour le transport de personnes et de marchandises²², d'abord entre Montréal et Québec et, éventuellement, entre diverses autres régions du Québec, est un exemple d'un éventuel gros projet, bon pour l'économie, l'emploi et l'environnement. Une coopérative, Trens Québec (Transport rapide électrique national suspendu), a été créée et sollicite actuellement les appuis des municipalités pour demander un prêt au gouvernement.²³

Des études économiques ont déjà été effectuées²⁴. Il faut maintenant procéder à une étude de pré-faisabilité, qui coûterait environ 250 000 \$ à 300 000 \$, et dont l'objectif serait de mener un examen plus technique ainsi qu'une étude des conditions de réalisation dans la région Bécancour – Trois-Rivières. À première vue, ce territoire serait intéressant, parce qu'il y serait facile de disposer d'un terrain de cinq kilomètres de long pour l'éventuel banc d'essai. Il est situé entre Montréal et Québec, sur un axe pertinent, à proximité des autoroutes 20 et 40. Mais la région est-elle trop éloignée des fournisseurs ou des sous-traitants? Est-ce qu'elle peut fournir la main-d'œuvre nécessaire? L'enveloppe du plan de diversification pourrait financer cette étude. Par la suite, l'implantation du banc d'essai coûterait environ 200 millions de dollars, mais le financement serait alors demandé à un autre niveau.

La FTQ croit qu'au-delà de l'entrepreneuriat local il est essentiel d'envisager le financement des étapes préalables de projets de plus grande envergure, dont les retombées à long terme peuvent aussi être très bénéfiques pour la région.

²¹ Note 8.

²² GAGNON, Ginette. « L'option monorail », *Le Nouvelliste (Trois-Rivières)*, 15 novembre 2012, p. 16.; LACROIX, Sébastien. « Un monorail suspendu dans la région? », *Courrier Sud (Nicolet)*, Vol. 48, n° 51, 21 novembre 2012, p. 5.

²³ Pour plus d'informations : www.trensquebec.qc.ca

²⁴ IREC. *L'électrification du transport collectif : un pas vers l'indépendance énergétique du Québec*, décembre 2010, 108 p., [En ligne] [www.irec.net/upload/File/electrificationtransportdec2010.pdf]; *Idem*, Note d'intervention, 22 octobre 2010, 4 p., [En ligne] [www.irec.net/upload/File/noteinterventionopt221010.pdf].

Conclusion

La FTQ tient à souligner à nouveau l'importance, pour le gouvernement, de s'assurer que la gestion de la fermeture est exemplaire quant aux droits et besoins des travailleurs et des travailleuses et que le plan de diversification économique répond aux besoins du territoire de Bécancour et de Trois-Rivières. Voici les revendications de la FTQ.

La gestion de la fermeture pour les travailleurs et travailleuses de Gentilly-2

La FTQ demande au gouvernement de surseoir à la demande d'une coupure de 2 000 postes, permettant ainsi le maintien d'emplois de qualité et une plus grande facilité de remplacement chez Hydro-Québec.

La FTQ demande au gouvernement d'inciter Hydro-Québec à proposer des mesures concrètes pour le maintien et la création d'emplois hydro-québécois dans les municipalités touchées, notamment en évitant la sous-traitance ou la centralisation des activités.

La FTQ demande au gouvernement d'inciter Hydro-Québec à créer et à financer un comité d'aide au reclassement et de s'assurer que les différents services sont disponibles dans les ministères et les agences gouvernementales concernés. Les syndicats devraient pouvoir participer au comité d'aide au reclassement.

Le développement socioéconomique local de Bécancour – Trois-Rivières

La FTQ demande au gouvernement de donner une place au Conseil régional FTQ à la Table de diversification économique où nous pourrions faire valoir nos objectifs et nos critères de financement, et ce, le plus rapidement possible. Une représentation des autres groupes sociaux et communautaires devrait aussi être assurée.

La FTQ demande que le rapport que la Table de diversification économique entend déposer en fin janvier soit soumis à une consultation élargie permettant ainsi aux milieux syndicaux, sociaux et communautaires locaux d'en influencer le contenu final.

La FTQ demande que le principal critère dans le choix des projets soit la capacité de développer des emplois durables et de qualité.

La FTQ demande que le critère territorial soit restreint aux alentours des localités de Bécancour et de Trois-Rivières.

La FTQ souhaite que les projets déjà en cours ou bénéficiant d'autres sources de financement ne soient pas financés par l'enveloppe du plan de diversification, sauf éventuellement de manière complémentaire.

La FTQ croit qu'au-delà de l'entrepreneuriat local il est essentiel d'envisager le financement des étapes préalables de projets de plus grande envergure, dont les retombées à long terme peuvent aussi être très bénéfiques pour la région.

DS/yh
SEPB-574
23/01/2013

Annexe 1

Un peu d'histoire : 2008 - 2012

Après plusieurs années d'études, le gouvernement du Québec a annoncé, le 19 août 2008, la réfection de la centrale de Gentilly-2. L'opération de réfection prévoyait initialement la fermeture de la centrale entre le printemps de 2011 et l'automne de 2012. Le projet, d'un coût total estimé dans un premier temps à 1,9 milliard de dollars canadiens, prévoyait de prolonger la vie utile de la centrale jusqu'en 2040. Les opérations de rénovation comprennent la réfection du réacteur et du groupe turbine alternateur et le remplacement des ordinateurs de contrôle. Le projet comprend aussi l'agrandissement des installations de gestion des déchets radioactifs solides, dont une première phase s'est terminée en 2008.

Hydro-Québec soutenait que l'électricité produite à Gentilly-2 après la réfection aurait un prix de revient de 7,2 cent le kilowatt-heure et que ces coûts comprennent les coûts de réfection, les frais d'exploitation durant 25 ans, le coût de démantèlement et le transfert des déchets radioactifs vers un dépôt permanent dans un lieu qui reste encore à déterminer. La société d'État québécoise mise sur l'expérience acquise pendant la réfection à Point Lepreau, une centrale presque identique située au Nouveau-Brunswick et gérée par Énergie NB, pour optimiser son programme de réfection.

Hydro-Québec a annoncé, le 16 août 2010, qu'elle reportait de 2011 à 2012 le début des travaux de réfection de la centrale. La décision de l'opérateur survient « dans le cadre de la révision des échéanciers des réfections en cours des centrales de type CANDU » au Nouveau-Brunswick et à la Wolsong, en Corée du Sud. Hydro-Québec précise également qu'elle espère obtenir « les assurances nécessaires » au sujet de l'avenir d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), que le gouvernement fédéral canadien veut privatiser.

En mars 2011, le président directeur-général d'Hydro-Québec, Thierry Vandal n'a pas exclu l'annulation du projet de réfection ou la fermeture complète de la centrale de Gentilly-2 et s'est engagé à fournir « toutes les informations au gouvernement pour qu'une décision éclairée et réfléchie puisse être prise ». L'évaluation fera le point sur la réfection des centrales similaires, la privatisation envisagée d'Énergie atomique du Canada limitée et l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon. En juin 2011, la Commission canadienne de sécurité nucléaire a renouvelé le permis d'exploitation de la centrale et autorisé sa réfection, qui devait débiter en 2012.

Des informations publiées par le quotidien *La Presse* en mars 2012 soulignent que les coûts prévus du projet auraient augmenté d'un milliard pour se situer à 3 milliards de dollars. L'augmentation des coûts serait notamment liée à de nouvelles exigences sismiques. Malgré le « préjugé favorable » du gouvernement en faveur de la réfection, le ministre responsable du dossier, Clément Gignac, attend des rapports avant de décider de la suite à donner au projet.

Source : WIKIPÉDIA. *Centrale nucléaire de Gentilly*, [En ligne] [http://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucl%C3%A9aire_de_Gentilly#Projet_de_r.C3.A9fection] (Consulté le 19 décembre 2012).